

Syndicat Mixte du S.CO.T
du Dijonnais

Siège : Communauté de
l'Agglomération Dijonnaise
11 Rue Victor Dumay
21000 DIJON

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Syndicat mixte du S.CO.T. du dijonnais

Séance du 9 novembre 2004

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séance : Melle MASLOUHI - M. MINARD

Délégués titulaires présents :

Mme BATAULT - MM. BAUDRION - BLANC - CHAPUIS - CHIFFOLOT -
DUPAQUIER - HUILLARD - JOLIET - JULIEN - LANSON - Mme LOISEAU -
MM. MASSON - MATHE - MAUGÉ - PAUSET - Mmes PETEL - POPARD - MM.
PRIBETICH - RETY - ROBERT - ROLLIN - SAUNIE - Mme TENENBAUM - M.
VOUILLOT

Délégués suppléants avec voix délibératives :

MM. BERTHIOT - Mmes BESSIS - COLOMBET - MM. CORNIER - DANIERE -
Mme DURNERIN - MM. HESSE - LAURENT - Mme LEMOUZY - MM. LENOIR -
MARCHAND - Mme POIVRE

Délégués titulaires excusés :

MM. BACHELARD (représenté par M. MARCHAND) - BERNARD - DELATTE -
ESMONIN (représenté par M. LAURENT) - ESPINOSA - ETIEVANT - FORESTIER
- FOUILLOT (représenté par M. HESSE) - GILLOT G. (représenté par Melle
MASLOUHI) - HOYET - KERGER (pouvoir à Mme LOISEAU) - LABORIER
(représenté par Mme LEMOUZY) - MARTIN (représenté par Mme BESSIS) -
MENUT (représenté par Mme COLOMBET) - MILLOT (représenté par M.
DANIERE) - OBRIOT (représenté par Mme DURNERIN) - ROCHETTE

OBJET : FINANCES – BUDGET – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément aux dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales, le Comité syndical engage le débat d'orientation budgétaire.

Publié le 12 NOV. 2004
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 NOV. 2004



Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président
le vice-Président

Melle Maslouhi
Pierre Pribetich

Syndicat Mixte du S.CO.T
du Dijonnais
Siège : Communauté de
l'Agglomération Dijonnaise
11, rue Victor Dumay
21000 DIJON

Pierre PRIBETICH